

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2026-04-05

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
13	10	10

Convocation le :

27 mars 2026

Délibération :

2026-04-05

**BUDGET ACTIVITES
PERISCOLAIRES 2026**

Annexe : -

Pages : 2

L'an deux-mil-vingt-six, le mercredi 1^{er} avril, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM de la Plaine de Brie

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM de la Plaine de Brie ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel ;

Monsieur Serge BRIERE, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Patrice MOTTE, maire de Blandy ;

Madame Alexandra BOURGEOIS, représentante de Blandy ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Madame Françoise KUBIAK, maire de St-Méry ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Monsieur Manuel SIRERA, représentant de Crisenoy ;

Monsieur Rémy CHATTE, représentant de Crisenoy ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature M57 ;

Entendu le rapport de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM de la Plaine de Brie – Activités Périscolaires qui demande au comité syndical de se prononcer sur la proposition de budget primitif établi comme suit ;

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Charges à caractère général	157 305,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	346 878,52 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	5 923,95 €
0Chapitre 68	Dotations aux provisions	500,00 €
Chapitre 023	Virement section investissement	0,00 €
Total		511 607,47 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002	Excédent antérieur	17 012,35 €
Chapitre 13	Atténuation de charges	7 000,25 €
Chapitre 70	Produits des services	100 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	386 595,12 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion	500,00 €
Chapitre 78	Reprise sur provision	500,00 €
Total		511 607,47 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	18 666,27 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunt	24 755,81 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	496 417,00 €
Total		539 839,08 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001	Dotations fonds divers de réserve	0,00 €
Chapitre 10	Dotations fonds divers de réserve	22 371,03 €
Chapitre 13	Subventions d'investissements	200 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts & dettes	317 468,05 €
Chapitre 27	Autres immos financières	00,0 €
Total		539 839,08 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance,

Le 1^{er} avril 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIVOM de la Plaine de Brie